



**Décision n°CODEP-DEU-2014-028322 du 25 juin 2014
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire relative à des agréments de
laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires ;

Vu les décisions n° DEP-DEU-0373-2009 du 23 juin 2009, n° DEP-DEU-0704-2009 du 8 décembre 2009, n° CODEP-DEU-2010-031543 du 15 juin 2010, n° CODEP-DEU-2010-066536 du 15 décembre 2010, n° CODEP-DEU-2011-031763 du 15 juin 2011, n° CODEP-DEU-2013-033124 du 27 juin 2013 et n° CODEP-DEU-2013-067075 du 16 décembre 2013 portant agrément du laboratoire EURODIF Production DSQ/PE/LE pour les catégories d’agrément 1_09, 1_17, 4_09, 4_17, 1_01, 1_02, 2_12, 4_01, 4_04, 2_01, 2_02, 3_09, 3_17, 4_03, 3_01, 3_02 ;

Vu la décision n° DEP-DEU-0373-2009 du 23 juin 2009 portant agrément du laboratoire AREVA NC/Pierrelatte/RLE/LB/Environnement pour les catégories d’agrément 1_09 et 1_17 ;

Vu la demande présentée par AREVA NC en date du 18 octobre 2013 visant à faire constater les conséquences de la mutualisation des fonctions « support » des sociétés AREVA NC et EURODIF PRODUCTION sur le site du Tricastin, notamment le rattachement du laboratoire « EURODIF PRODUCTION DSQ/PE/LE » à AREVA NC et le changement de nom du laboratoire en « AREVA NC TRICASTIN - D3SE/LBSE » ;

Vu la demande présentée par AREVA NC en date du 18 octobre 2013 visant à faire modifier le nom du laboratoire « AREVA NC/Pierrelatte/RLE/LB/Environnement » en « AREVA NC TRICASTIN – D3SE/CAIE » ;

Vu la proposition de la commission d’agrément des laboratoires émise le 19 mai 2014 ;

Considérant que la demande présentée vise à placer sur le site d'AREVA NC du Tricastin, sous l'autorité de la Direction Sûreté, Sécurité, Santé, Environnement (D3SE), au sein du Département Environnement et de l'Unité Surveillance de l'Environnement, les laboratoires EUODIF PRODUCTION DSQ/PE/LE et AREVA NC Pierrelatte RLE/LB/Environnement et à modifier la dénomination de ces laboratoires ;

Considérant que les laboratoires resteront physiquement sur les mêmes lieux et dans les mêmes locaux avec le même personnel ;

Considérant que les modifications envisagées ne constituent pas une modification notable des conditions qui ont présidé à la délivrance des agréments en cause ;

Considérant toutefois qu'il y a lieu de prendre acte du changement de la personne juridique au sein de laquelle se trouvent les laboratoires, détentrice des agréments en cours de validité ;

Considérant la proposition de la commission susvisée,

Décide :

Article 1^{er}

Les agréments pour les catégories 1_09, 1_17, 4_09, 4_17, 1_01, 1_02, 2_12, 4_01, 4_04, 2_01, 2_02, 3_09, 3_17, 4_03, 3_01, 3_02 détenus par EUODIF PRODUCTION pour le laboratoire dénommé « EUODIF PRODUCTION DSQ/PE/LE » sont attribués à AREVA NC pour le laboratoire « AREVA NC TRICASTIN - D3SE/LBSE » pour la durée des agréments restant à courir.

Article 2

Il est pris acte du changement de dénomination du laboratoire dénommé « AREVA NC Pierrelatte RLE/LB/Environnement » en laboratoire « AREVA NC TRICASTIN - D3SE/CAIE » pour le compte duquel AREVA NC détient les agréments pour les catégories 1_09 et 1_17.

Article 3

La liste de l'ensemble des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Article 4

La présente décision prend effet à la date du 1^{er} juillet 2014.

Article 5

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Paris, le 25 juin 2014.

Signé par

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et par délégation,
Le Directeur général

Jean-Christophe NIEL